

Présentation du dispositif de formation des membres des comités sociaux d'administration (CSA)¹ et des formations spécialisées (FS)²

1. Contexte

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, les membres des nouvelles instances du dialogue social (CSA et FS) bénéficient, au cours de leur mandat, d'une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conformément à l'article 94 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020.

Le service des ressources humaines (SRH) du MASA a ainsi construit un parcours de formation hybride³ à l'attention des membres des CSA et des FS. Ce parcours de formation est issu d'une part, d'un travail collaboratif et de co-construction afin de contextualiser les programmes de formation aux spécificités du MASA et les adapter à la cartographie des CSA du ministère.

2. Public concerné

- Les représentants du personnel : membres titulaires et suppléants des CSA et des FS ;
- Les représentants de l'administration⁴ aux CSA et FS.

3. Objectifs généraux du parcours de formation

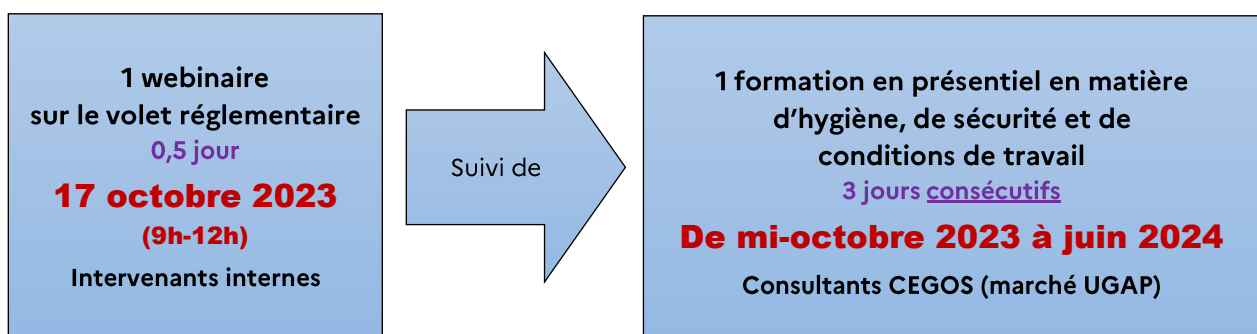
L'objectif du dispositif de formation est de proposer un parcours de formation socle, commun aux représentants du personnel et de l'administration des CSA et des formations spécialisées leur permettant de se professionnaliser et d'acquérir le même niveau de connaissance.

La formation doit répondre aux objectifs fixés à l'article R. 2315-9 du code du travail :

- « 1. « développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
2. les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. »

4. Parcours de formation socle commun aux membres des CSA et des FS

Le SRH propose aux membres des CSA et des FS un parcours de formation hybride commun de 3,5 jours composé de :



¹ CSA DRAAF, DAAF, U REA, de réseau, SD et ministériel.

² FS = Formation spécialisée « santé, sécurité et conditions de travail » (F3SCT)

³ Mode de formation qui permet de combiner l'apprentissage en présentiel et à distance au sein d'un même parcours pédagogique de formation.

⁴ Le président et son représentant ainsi que le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines et son représentant.

Afin de laisser une large place aux temps d'échanges sur la partie « hygiène, sécurité et conditions de travail », il a été décidé de distinguer le volet réglementaire (webinaire), de la partie hygiène, sécurité et conditions de travail qui sera abordée dans le cadre de la formation en présentiel. Ainsi, les contenus présentés lors du webinaire ne seront pas repris lors de la formation en présentiel qui s'ensuit. **Il est donc fortement recommandé de suivre le webinaire en amont.**

4.1. Le webinaire introductif sur le volet réglementaire (1^{ère} étape du parcours)

Ce webinaire, introduit par la Secrétaire générale aux côtés de représentants des directions d'administration centrale, **constitue la première étape du parcours de formation** proposé aux membres des CSA et des FS.

Ses objectifs sont :

- Comprendre les éléments principaux du cadre réglementaire de la formation plénière des CSA et de la formation spécialisée dont l'articulation entre les différents CSA, entre CSA et FS et entre CSA U REA⁵ et CoHS⁶ ;
- Connaître les grandes modalités de mise en œuvre associées.

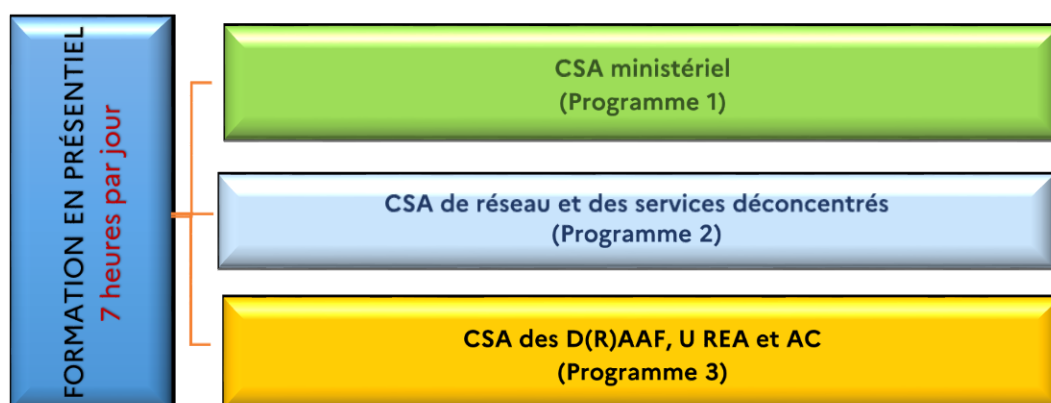
Il sera réalisé par le biais du portail livestorm⁷ via une inscription dans l'outil qui pourra être faite en amont du webinaire. → **Consulter le 2. de l'annexe relative à la connexion au webinaire (pas à pas).**

Outre les exposés des intervenants internes, il comportera des quiz ainsi qu'un tchat permettant d'apporter des informations complémentaires.

Le webinaire sera suivi d'une **formation en présentiel de 3 jours consécutifs** sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail dont le déploiement, en cours d'organisation, interviendra à compter du **18 octobre 2023**.

4.2. La formation de trois jours sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (2^{nde} étape du parcours)

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque typologie de CSA, le SRH en lien avec les ISST⁸ a travaillé avec le prestataire CEGOS pour construire les trois programmes distincts suivants :



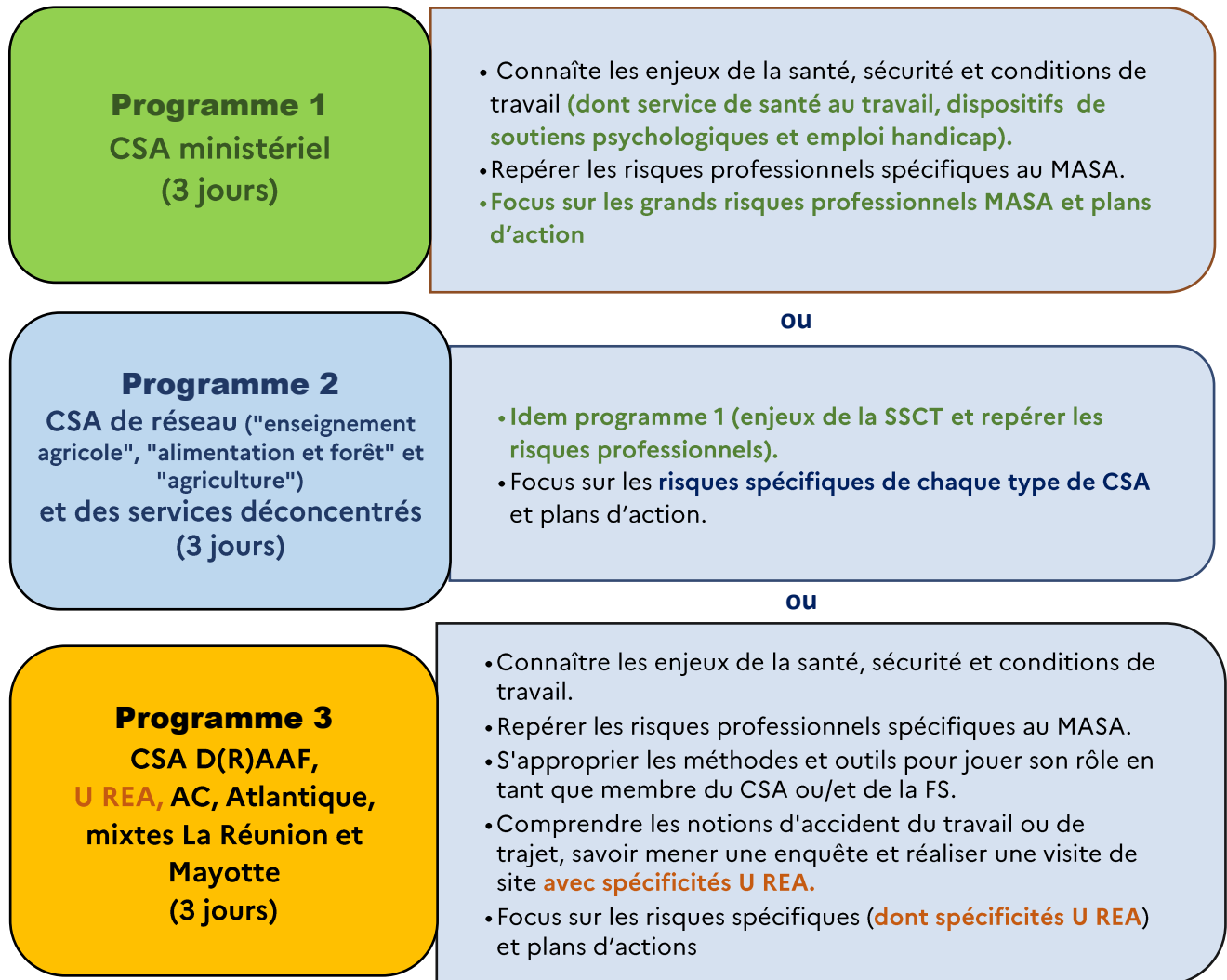
⁵ Comités sociaux d'administration uniques régionaux de l'enseignement agricole.

⁶ Commissions d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole et à leur formation restreinte.

⁷ Application française de visioconférence conçue pour organiser et animer des réunions virtuelles, webinaires et des événements en ligne comprenant des centaines de participants.

⁸ Inspecteur santé sécurité au travail.

Les objectifs de ces programmes de formation sont les suivants :



Les points forts :

- Travail en amont entre le réseau des ISST et le prestataire afin d'acculturer les consultants CEGOS aux spécificités du MASA et les accompagner dans la construction d'exemples et d'études de cas contextualisés aux typologies du CSA concerné ;
- Réalisation d'une visite sur le site où a lieu la formation (programme 3) ;
- Formation intégrant une large place aux échanges, quiz, études de cas, réflexion en commun et retour d'expériences ;
- En fin de formation, évaluation des acquis et de la satisfaction à chaud (documents papier) ;
- A l'issue de la formation, chaque stagiaire recevra par messagerie le support de formation incluant la plupart des exercices réalisés en séance.

5. Calendrier du déploiement des trois jours de formations (présentiel)

L'ensemble des sessions de formation seront déployées de mi-octobre 2023 à fin juin 2024, selon les disponibilités du prestataire CEGOS mobilisés également par d'autres ministères sur cette formation.

✓ CSA D(R)AAF, AC et U REA

Concernant les CSA régionaux et de l'administration centrale, une formation pilote est programmée **du 18 au 20 octobre 2023** à l'attention des membres du CSA/FS de la DRIAAF Île-de-France.

D'autres sessions sont programmées de mi novembre à mi décembre 2023 dans la plupart des autres régions afin de prévoir une session par région d'ici la fin de l'année. Concernant le premier semestre 2024, des sessions sont en cours de programmation.

→ Pour toute information complémentaire sur ce parcours de formation, vous pouvez contacter votre délégation formation en région ou la délégation à la formation continue de l'administration centrale (DACFC). Coordonnées accessibles en cliquant sur le lien suivant : <https://formco.agriculture.gouv.fr/trouver-ma-formation/les-formations-proches-de-moi>

✓ CSA de réseau, CSA SD et CSA ministériel

Le contenu des programmes de ces CSA étant en cours de finalisation, les formations seront déployées à partir du premier trimestre 2024.

→ Pour toute information complémentaire sur ce parcours de formation, vous pouvez contacter Emmanuelle Clavert (BFCDC) : emmanuelle.clavert@agriculture.gouv.fr

A noter : les trois jours de formation sont obligatoirement consécutifs pour l'ensemble des sessions et des CSA. L'inscription à cette formation implique de suivre l'intégralité de la formation.

6. Modalités relatives à la mobilisation de 2 jours⁹ de formation, organisés par une organisation syndicale

Lorsque l'agent souhaite suivre 2 jours de formation proposés par une organisation syndicale homologuée, il doit, au moins 1 mois avant le début de la formation, adresser une demande de congé de formation, sous couvert de sa hiérarchie, accompagnée du devis et du programme de formation de l'organisme choisi à/au :

- BFCDC¹⁰ (pour les CSA ministériel, de réseau et des services déconcentrés),
- DRFC¹¹ (pour les CSA régionaux),
- DACFC¹² (pour le CSA d'administration centrale).

Les dépenses afférentes à la formation suivie pendant le congé sont prévues à l'article R. 2315-21 du code du travail. Elles sont prises en charge par l'administration, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance.

⁹ Concerne uniquement les représentants des personnels des FS ou des CSA sans FS.

¹⁰ BFCDC du Service des ressources humaines (SRH) du Secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture.

¹¹ Délégués régionaux à la formation continue.

¹² Déléguée d'administration centrale à la formation continue.

Concernant la prise en charge des frais de déplacement (transport, repas et hébergement) des stagiaires, la procédure est identique à celle applicable aux autres formations. Ils sont à la charge du service de rattachement du stagiaire.

A son retour de congé, l'agent doit remettre au BFCDC, à la DACFC ou au DRFC (selon le CSA concerné) son attestation de stage. En cas d'absence sans motif valable, l'agent est tenu de rembourser à l'administration le montant de la formation.

ANNEXE : Modalités d'inscription au parcours de formation socle commun CSA/FS dont le webinaire du 17 octobre 2023

Les structures organisatrices communiqueront aux membres des CSA et des FS qu'elles doivent former les dates du parcours de formation (webinaire + 3 jours de formation) ainsi que le code du stage permettant les inscriptions. Ces informations sont disponibles par région sur le site internet formco¹³ A l'issue du parcours, la structure organisatrice transmettra une attestation de stage aux stagiaires.

1. Inscription au parcours de formation

- ↳ Les agents MASA identifiés dans RenoIRH, affectés administration centrale, D(R)AAF, DDI et EPLEFPA se télé-inscriront¹⁴ au parcours de formation via leur self-mobile accessible à l'adresse suivante : <https://portail.cisirh.gouv.fr/>

Pour trouver plus facilement la formation concernée, il faut saisir ou copier/coller le code du stage dans le champ de recherche « identifiant » (par exemple : RACEX00015).

Libellé	Identifiant	Entité organisatrice	E-Learning	Durée (h)
Actualiser son dossier RAEP SA & SACE	RACEX00015	SG/RAPS/MAPS/IFI/PARIS	Non	06:00

1 formation trouvée

- ↳ Les agents ayant une décharge syndicale à 100 % ou qui ne sont pas identifiés dans RenoIRH s'inscriront via la fiche d'inscription jointe qu'ils transmettront par messagerie à leur structure organisatrice de la formation (ex : DRFC pour les régions).

2. Comment visionner le webinaire introductif formation CSA en replay (pas à pas) ?

2.2.1. Connexion après le 17/10/2023 (matin)

Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous connecter à l'outil Livestorm : <https://app.livestorm.co/maa-4/webinaire-introductif-formation-csa?s=17f2149f-a32d-4b7a-be55-bbbdad39ca6a>

- ➔ **Merci de privilégier le navigateur Edge pour éviter d'avoir des difficultés de connexion. Vous pouvez rechercher « Microsoft Edge » dans la barre de recherche de l'explorateur windows.**

¹³ <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

¹⁴ <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile>

Votre navigateur Firefox (version 78.0) est obsolète

⏏ Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour utiliser un navigateur compatible avec Livestorm :

1. Ouvrez ou installez la dernière version de [Google Chrome](#), [Microsoft Edge](#) ou [Firefox](#)

2. Cliquez sur **Copiez** ce lien :

<https://mae-4/webinaire-introductif-formation-csa?s=17f2149f-a32d-4b7a-be55-bbbdad39ca8a>

3. Collez le lien ci-dessus dans la barre URL de Google Chrome, Microsoft Edge ou Firefox

[Plus d'informations à propos des paramètres techniques nécessaires à l'utilisation de Livestorm](#)

Se connecter pour accéder à ce site

Le proxy <http://rie.proxy.national.agri:8080> requiert un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Votre connexion à ce site n'est pas sécurisée

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Se connecter

Annuler



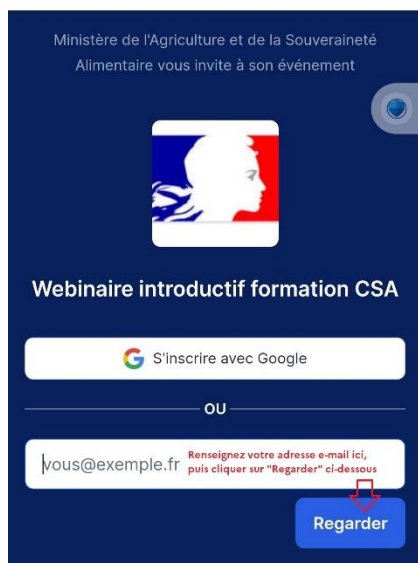
Lorsque vous cliquez sur le lien ci-dessus, la fenêtre ci-contre s'ouvre.

1. Si votre navigateur par défaut est une version non mise à jour de Firefox vous aurez le message ci-contre.

2. Cliquez sur « copiez » ce qui vous permet de copier le lien.

3. Collez le lien dans la barre de recherche de Microsoft Edge.

4. La fenêtre ci-contre s'affiche. Insérer votre prénom.nom et votre mot de passe RIE puis cliquez sur « **Se Connecter** ».



5. Une fenêtre Livestorm s'ouvre. Tapez votre adresse mail (professionnelle ou personnelle) et cliquez sur « **Regarder** »

Complétez votre inscription X

Email*

Prénom*

Nom*

Région*

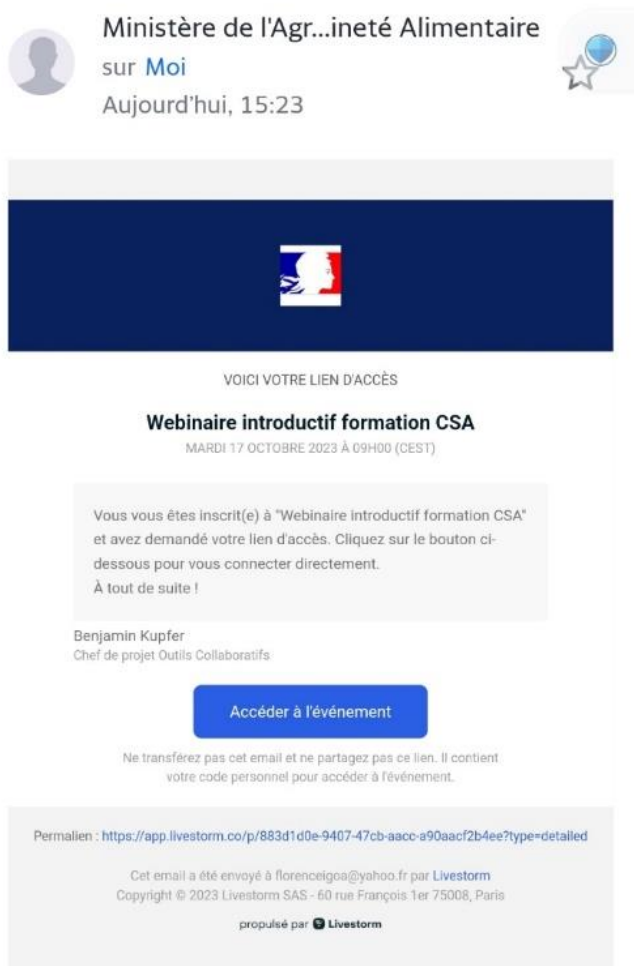
J'accepte les Conditions Générales de Livestorm et je reconnais avoir été informé(e) et consentir au traitement de mes données personnelles détaillées dans la Politique de confidentialité de Livestorm. * ⓘ

[Recevoir le lien d'accès](#)

6. Une nouvelle fenêtre Livestorm s'ouvre avec dans l'onglet « email » l'adresse mail que vous venez de renseigner. Complétez l'inscription en renseignant vos prénom, nom et votre région.

7. Acceptez « les conditions générales de Livestorm » et cliquez sur « **Recevoir le lien d'accès** »

8. Vous recevez alors un courriel qui vous précisera que vous êtes inscrit à l'évènement et qu'un lien d'accès vous a été envoyé sur l'adresse mail que vous avez indiqué cf. ci-dessous.



9. Cliquez sur « **Accéder à l'événement** ».

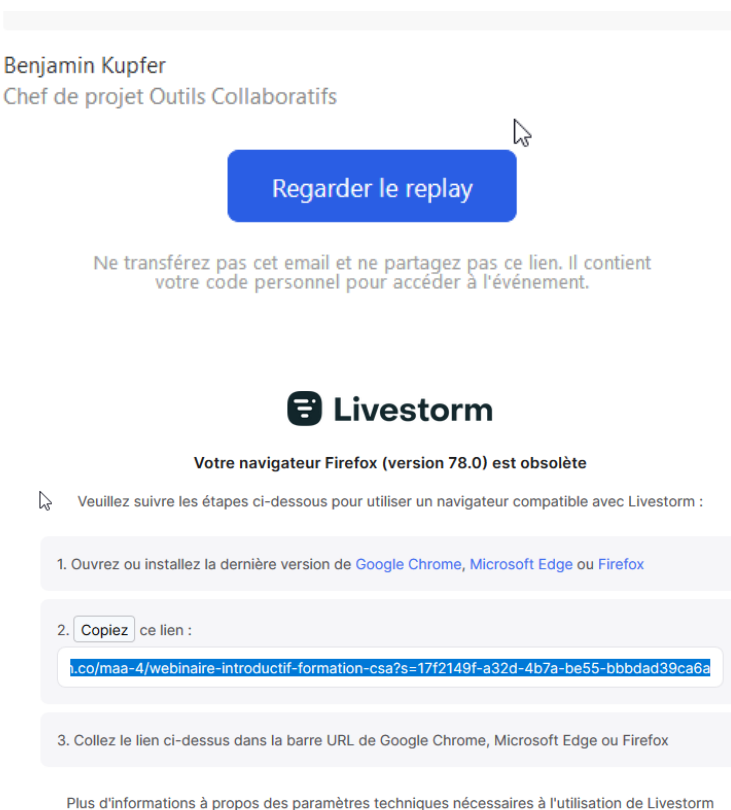
→ Vous pouvez regarder le replay.

2.2.2. Connexion **jusqu'au 17/10/2023** (matin)

Vous souhaitez regarder à nouveau tout ou partie du webinaire. Vous vous connectez à l'outil Livestorm en cliquant sur le lien que vous avez reçu dans votre messagerie pour regarder le webinaire en direct le 17/10/2023 matin **ou** vous cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://app.livestorm.co/maa-4/webinaire-introductif-formation-csa?s=17f2149f-a32d-4b7a-be55-bbbdad39ca6a>


➔ **Merci de privilégier le navigateur Edge**  **pour éviter d'avoir des difficultés de connexion.**



Benjamin Kupfer
Chef de projet Outils Collaboratifs

[Regarder le replay](#)

Ne transférez pas cet email et ne partagez pas ce lien. Il contient votre code personnel pour accéder à l'événement.

 **Livestorm**

Votre navigateur Firefox (version 78.0) est obsolète

⚠ Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour utiliser un navigateur compatible avec Livestorm :

- Ouvrez ou installez la dernière version de [Google Chrome](#), [Microsoft Edge](#) ou [Firefox](#)
- Copiez ce lien :
<https://app.livestorm.co/maa-4/webinaire-introductif-formation-csa?s=17f2149f-a32d-4b7a-be55-bbbdad39ca6a>
- Collez le lien ci-dessus dans la barre URL de Google Chrome, Microsoft Edge ou Firefox


[Plus d'informations à propos des paramètres techniques nécessaires à l'utilisation de Livestorm](#)

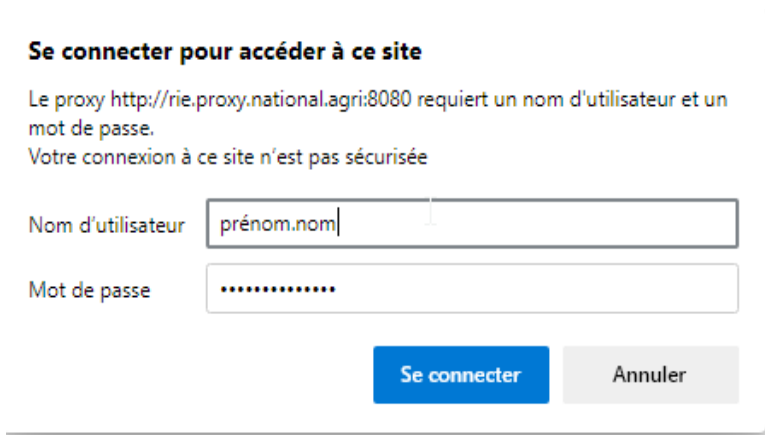
Lorsque vous cliquez sur le lien ci-dessus, la fenêtre ci-contre s'ouvre.

1. Cliquez sur « Regarder le replay ».

2. Si votre navigateur par défaut est une version non mise à jour de Firefox vous aurez le message ci-contre.

3. Cliquez sur « copiez » ce qui vous permet de copier le lien.

4. Collez le lien dans le navigateur Edge. 



Se connecter pour accéder à ce site

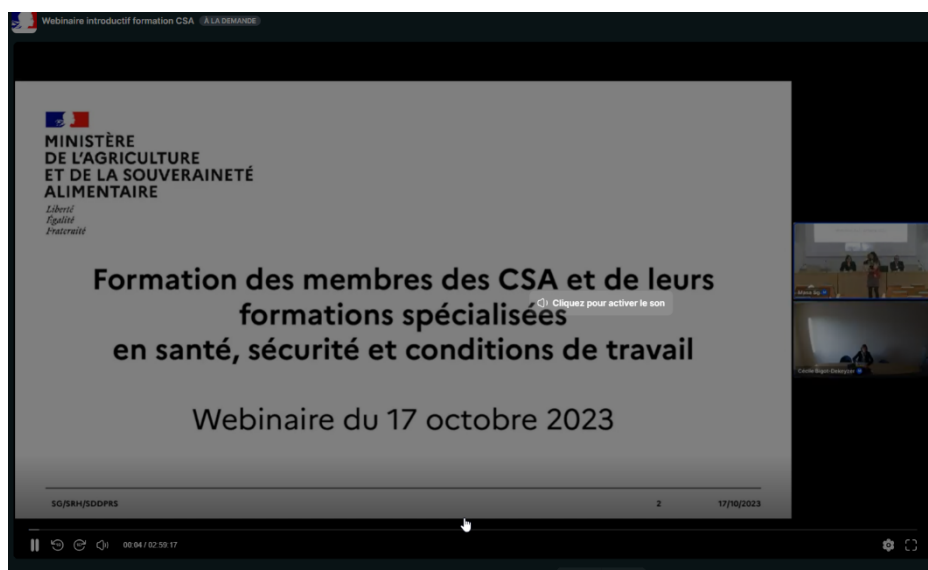
Le proxy <http://rie.proxy.national.agri:8080> requiert un nom d'utilisateur et un mot de passe.
Votre connexion à ce site n'est pas sécurisée

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Se connecter](#) [Annuler](#)

5. La fenêtre ci-contre s'affiche avec votre prénom.nom et vous cliquez sur « **Se Connecter** ».



→ Vous pouvez ainsi visionner le webinaire en replay.